

## Newsletter du 07 février 2022

### Principales actualités politiques et législatives

- 20 février : Convention de la majorité Renaissance sur le partage de la valeur.

Assemblée nationale :

- - 6 – 17 février : Réforme des retraites via un PLFSSR (Commission à partir du 30 janvier)
  - 9 février : Niche parlementaire du groupe Socialistes – NUPES : Proposition de loi portant création d'une contribution additionnelle sur les bénéficiaires exceptionnels des grandes entreprises (commission le 18 janvier)
- Probable examen du PJJ plein emploi + mesures d'accompagnement sur les retraites fin du printemps
- Un projet de loi dédié à la réindustrialisation verte sera présenté en juin ou juillet. Le Président de la commission des affaires économiques Guillaume Kasbarian (Renaissance) coordonne les cinq groupes de travail confiés à des binômes députés et représentants de la société civile.

Missions d'informations en cours à l'Assemblée nationale :

- Fiscalité du patrimoine
- Rémunération de l'épargne populaire et des classes moyennes Evaluation des outils fiscaux et sociaux de partage de la valeur dans l'entreprise
- Différentiels de fiscalité entre entreprises

Et au Sénat :

- Comparaison européenne des dispositifs fiscaux et des aides aux entreprises
- Simplification des normes à l'endroit des entreprises
- « Formation, compétences, attractivité »

France Invest prend part aux différentes réflexions actuelles et futures qui auront un impact sur le private equity.

### Europe

#### [Le Parlement a adopté sa position sur la proposition de directive AIFM](#)

La Commission ECON du Parlement européen a adopté sa position finale sur la révision de la directive AIFM. Une large majorité de députés a voté pour le projet du Rapporteur Isabel Benjumea. Ce texte devrait être voté prochainement en session plénière du Parlement, ouvrant ainsi les négociations en trilogue (en février/mars au plus tôt).

le texte semble assez bien aligné sur la position adoptée par les États membres au Conseil en juin dernier. Dans ce contexte, malgré des divergences sur certaines questions clés, notamment les exigences supplémentaires en matière de durabilité, l'émission de prêts, la transparence sur les délégations, on peut s'attendre à ce qu'un accord politique sur le dossier soit atteint au cours de la présidence suédoise du Conseil.

### **[Webinaire des AES sur DORA](#)**

Les trois autorités européennes de surveillance (AES) ont organisé un événement public conjoint sous la forme d'une discussion technique sur la loi sur la résilience opérationnelle numérique (DORA) le 6 février 2023. L'événement a permis aux participants du secteur de dialoguer avec les régulateurs sur la nouvelle législation, de partager leurs points de vue initiaux et de soulever tout sujet de préoccupation potentiel concernant les mandats politiques que les AES doivent élaborer au cours des années 2023 et 2024.

La présentation de la Commission européenne est disponible ici : [DORA – safeguarding the resilience of finance \(europa.eu\)](#)

La présentation des AES est disponible ici : [Joint ESAs DORA event - presentation \(europa.eu\)](#)

### **[Avis d'ESMA sur le projet de normes de reporting en matière de développement durable](#)**

ESMA a émis un avis sur le premier ensemble de projets de normes européennes de reporting en matière de développement durable (ESRS Set 1) élaboré par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG). L'ESMA estime que l'ESRS Set 1 répond largement à l'objectif de favoriser la protection des investisseurs et de ne pas porter atteinte à la stabilité financière.

La Commission européenne va maintenant examiner l'avis d'ESMA en même temps que les avis soumis par EBA et EIOPA et d'autres organismes publics et adopter l'ensemble ESRS 1 dans des actes délégués d'ici le 30 juin 2023.

Le rapport d'ESMA est disponible sur son site internet : [ESMA32-334-589 Opinion on ESRS Set 1.pdf \(europa.eu\)](#)

### **[Discours de la Commissaire McGuinness devant la Commission ECON du Parlement](#)**

En particulier, la Commissaire a annoncé l'intention de la Commission d'adopter une approche progressive concernant la législation sur les activités relevant de la Taxonomie et son projet de publier sa stratégie sur l'investissement de détail dans les prochains mois. Ce paquet comprendra de nouvelles règles sur la distribution, les exigences d'information et le conseil financier, notamment en ce qui concerne les inducements.

Ce discours est disponible ici : [ECON Structured Dialogue \(europa.eu\)](#)

### **[La Commission ECON du Parlement a adopté sa position sur le projet de directive sur le devoir de vigilance \(CS3D\)](#)**

Ce texte propose de maintenir le secteur financier dans le champ d'application, notamment les AIFM et les AIFs. Il intégrerait également une approche basée sur le risque pour la priorisation des impacts négatifs, ainsi qu'une définition large de la chaîne de valeur selon laquelle les activités en aval restent dans le champ d'application. S'il précise que les entreprises ne peuvent être tenues civilement responsables des risques qui n'ont pas été classés par ordre de priorité, il impose aux entreprises financières de mettre fin aux relations d'affaires si toutes les autres mesures ont échoué.

[https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/ECON-AD-736711\\_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/ECON-AD-736711_EN.pdf)